



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 09 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 17 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Valérie ESCOFFIER, Michel JEANNIN, Elodie JODAR

Excusés : Michel PLEUCHOT, pouvoir donné à Marijane GEISLER
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_11_09102023

Objet : Travaux de rénovation de l'éclairage public (60 points lumineux LED et 12 armoires) – Tranche 1 (affaire n°23-002-499) - Validation de l'avant-projet et plan de financement initiaux transmis par le TE 38

Le Maire indique au Conseil municipal la nécessité de poursuivre la rénovation de l'éclairage public sur la commune. Il explique que le TE 38 a étudié la faisabilité de réalisation de travaux dans plusieurs secteurs de la commune (allée de la Mouche, HLM Mairie, Versenat, La Sauzie, Les Moutières, Il est prévu la rénovation de 60 points lumineux en led et la rénovation et la mise en conformité de 12 armoires d'éclairage sur la commune.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 88 910 €

Le montant total de financement externe serait de : 51 401 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à : 2 779 €

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à : 34 731 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté, du plan de financement définitif, de la contribution correspondante à TE 38, de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

1 – Prend acte du projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **88 910 €**

Financements externes : **51 401 €**

Participation prévisionnelle : **37 509 €**
(frais TE + contribution aux investissements)

2 – Prend acte de la participation **aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 pour 2 279 €**

3 – Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de **concours d'un montant prévisionnel de 34 731 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité et pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération (paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) et d'un engagement supplémentaire.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication à la mairie
le 10 octobre 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

